

News Release

Department of  
External  
Affairs



Communiqué

Ministère des  
Affaires  
extérieures

N<sup>o</sup> 055

Le 11 mars 1988

LE CANADA RECONDUIT L'ACCORD AVEC CUBA RELATIF AUX  
DÉTOURNEMENTS D'AVIONS, DE VAISSEaux ET À  
D'AUTRES INFRACTIONS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la République de Cuba ont reconduit pour cinq autres années l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, signé le 15 février 1973.

La reconduction, conclue par le biais d'un échange de notes à La Havane entre les représentants du Canada et de la République de Cuba, est entré en vigueur le 11 mars 1988 avec effet au 15 février 1988.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'Etat  
aux  
Affaires extérieures

Canada